

## PROCES-VERBAL

### Séance du conseil municipal du jeudi 21 mai 2026

L'an deux mille vingt-six le 21 mai à 21h00, le Conseil Municipal dûment convoqué le 7 mai 2026 s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Salles sur l'Hers, sous la présidence de Monsieur Robert BATIGNE, maire.

**Présents** : BATIGNE Robert – BELMAS Jacques – BIREBENT Alexandre – BONNERY Aude – BRION Laurène – CARRIERE Amandine - CAZABAN Jean-François – DUMAS Annabelle - MERCADIER Benjamin – NARAINEN Corinne Anick - PECH Jacques – RIBET Marie-Claude - TAURINES Josiane

**Procuration** : CIGAL Guillaume à CAZABAN Jean-François

**Secrétaire de séance** : MERCADIER Benjamin

#### Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du 16 avril 2026

#### **1° - ADMINISTRATION GENERALE**

- Projet d'expansion de l'épandage des boues

#### **2° - FINANCES**

- Budget commune : décision modificative n°1

#### **3° - URBANISME**

- Approbation de la modification de droit commun n°1 du P.L.U. de Salles-Sur-l'Hers

#### **4° - QUESTIONS DIVERSES**

**Le procès-verbal de la séance du 16 avril 2026 a été approuvé à l'unanimité.**

Le procès-verbal sera disponible sur le site internet de la mairie.

#### **1 – Projet d'expansion de l'épandage des boues**

##### **Projet d'épandage – Veolia Agriculture France**

- Projet d'extension du plan d'épandage de boues issues de stations d'épuration (plateforme de Narbonne)
- Concerné : terres agricoles sur plusieurs communes dont Salles-sur-l'Hers



### Points soulevés

- Risques liés au **ruissellement** (terrains en pente)
- Question des **métaux lourds** et de la qualité des boues
- Différence entre compost végétal et boues d'épuration
- Interrogation sur le terme "**déchets ultimes**"
- Pratiques déjà existantes chez certains agriculteurs

### Position du Conseil

- Pas d'opposition globale
- Vote :
  - 4 abstentions
  - 0 contre

## 2 – Budget commune : décision modificative n°1 – délibération n°2026-21-05/001

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée une facture du bureau d'étude BET LAUMONT d'un montant de 6.84 € à régler. Lors du budget 2026, aucun crédit n'a été prévu à l'opération 70 – construction de 2 salles. Il est donc nécessaire de prendre une décision modificative.

Il propose les mouvements de crédit suivants :

Article 2131 – opération 70 + 100.00 €

Article 231 – opération 77 - 100.00 €

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la décision modificative n°1.**

## 3 - Approbation de la modification de droit commun n°1 du P.L.U. de Salles-Sur-l'Hers – délibération n°2026-21-05/002

**VU** le code de l'urbanisme et notamment les articles L153-36 à L153-44.

**VU** le code des Collectivités Territoriales ;

**VU** la délibération n°2024-11-21/001 du 21 Novembre 2024 ayant prescrit la modification du droit commun n°1 du Plan local d'Urbanisme.

**VU** l'avis favorable de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Aude en date du 6 Mai 2025 ;

**VU** l'avis favorable de la Direction Départementale des Territoires et des Mers de l'Aude, service agriculture, forêt, eau et biodiversité en date du 20 Mai 2025 ;

**VU** l'avis favorable du Département de l'Aude, service environnement et agriculture en date du 5 Juin 2025 ;

**VU** l'absence d'observation émis dans les délais par la Mission Régionale d'Autorité Environnementale MRAE Occitanie en date du 7 Juin 2025 ;

**VU** les observations de la Direction Départementale des Territoires et des Mers de l'Aude, service Logement Aménagement Mer et Territoire en date du 13 Juin 2025 ;

**VU** l'avis favorable de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et forestiers de l'Aude en date du 9 Octobre 2025 ;



**VU** l'arrêté n°2025/13-01/0001 du 13 Janvier 2026, portant ouverture de l'enquête publique au projet de modification du droit commun n°1 ;

**VU** l'enquête publique relative au projet de modification du droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme en date du 3 Février 2026 au 4 Mars 2026 ;

**VU** les observations du public émises lors de l'enquête publique qui s'est déroulée du 3 Février 2026 au 4 Mars 2026 inclus ;

**VU** le rapport d'enquête publique en date du 27 mars 2026 et les conclusions du commissaire enquêteur en date 23 mars 2026.

**Considérant** que ses ajustements devant faire évoluer le règlement écrit et graphique peuvent faire l'objet d'une modification de droit commun comme le prévoit l'article L.153-36 du code de l'urbanisme ;

**Considérant** les observations du public sur le registre d'enquête publique mis à disposition au sein de la mairie où se sont tenues les permanences ;

**Considérant** huit (8) avis recensés via l'adresse mail ([urbanismesallessurlhers@gmail.com](mailto:urbanismesallessurlhers@gmail.com)) ;

**Considérant** que les avis des personnes publiques associées ainsi que celui du commissaire-enquêteur ont amené des évolutions mineures du dossier après enquête publique.

La procédure de modification de droit commun du PLU repose sur les articles L 153-36 à L153-44 du Code de l'urbanisme, qui définissent les conditions dans lesquelles un document d'urbanisme peut être ajusté en recourant à une enquête publique.

De même, l'article L 153-41 du même Code impose que le projet de modification soit soumis à l'enquête publique lorsqu'il a pour effet, soit de majorer de plus de 20% les possibilités de construction résultante, dans une zone, de l'application de l'ensemble des règles du plan, soit de diminuer ces possibilités de construire, soit de réduire la surface d'une zone urbaine ou à urbaniser, soit d'appliquer l'article L.131-9 du Code de l'urbanisme. A l'issue de l'enquête publique, un rapport est produit.

Dans le cas présent, les ajustements de la modification du droit commun n° 1 du PLU portent sur :

● La création d'un secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) pour l'accueil d'une activité économique (une entreprise d'espaces verts) et des constructions liées à cette activité.

Le projet consiste en la réalisation d'un bâtiment de stockage de matériel et d'une construction accueillant le logement du gérant de la société, ainsi que les locaux professionnels (bureau, pièce de repos, sanitaires pour les salariés), et ce sur la parcelle A 1098 d'une superficie totale de 4780 m<sup>2</sup>. La zone comprend un secteur AE et un sous-secteur AEa.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la modification du droit commun n°1 du PLU.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la modification du droit commun n°1 du P.L.U.**

#### Questions diverses :

- Présentation par la société EDF de son projet collectif agrivoltaïque de La Piège sur les communes de Salles sur l'Hers, Mézerville, Orsans et Saint Gaudéric au conseil municipal du 18/06/2026
- 4 coussins berlinois supplémentaires à commander pour la route de Marquein et Route Joseph Marcel
- Réunion de Présence Verte le 16/06/2026 : information à diffuser





- Arrivée du nouveau médecin, Madame REGLAT Cassandre, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2026
- Conseil Municipal des Jeunes : 17 candidatures reçues. Les élections auront lieu courant juin 2026
- Inauguration à prévoir au 4<sup>ème</sup> trimestre 2026 : city-stade, cours de l'école Rosa Parks et pose de la 1<sup>ère</sup> pierre à la parcelle ZH50

Fin de la séance à 22h15

Le secrétaire de séance,  
MERCADIER Benjamin

Le Maire,  
BATIGNE Robert



**Mairie de Salles-sur-l'Hers**

14 Place Marengo, 11410 Salles-sur-l'Hers

☎ 04 68 60 30 22 ✉ [contact@sallessurlhers.fr](mailto:contact@sallessurlhers.fr)

[www.sallessurlhers.fr](http://www.sallessurlhers.fr)

PV CM 21-05-26